

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**ANNEXE CTA2**

**TABLEAU D'AVANCEMENT INDIVIDUEL : fiche individuelle de proposition**

Proposition d'inscription au grade de

ACADÉMIE :

ÉTABLISSEMENT :

Rang de reclassement dans l'ordre de proposition

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative (1) :

	SITUATION AU 1 <sup>er</sup> janvier 2017	ANCIENNETÉ CUMULÉE AU 31 décembre 2017 (2)
SERVICE PUBLICS		
CATEGORIE		
CORPS		
GRADE		
ÉCHELON		

-date de nomination dans le grade actuel :

-modalités d'accès au grade actuel (3)  TA (année )  EX PRO  Concours/Intégration

Titres et diplômes (avec année d'obtention) :

-

-

(1) préciser activité, congé parental, CLM (congé longue maladie), CLD (congé longue durée), MTT (mi-temps thérapeutique), CPA (cessation progressive d'activité)

(2) l'ancienneté s'apprécie entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année.

(3) cocher la case

## ANNEXE CTA2

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
FONCTIONS	ÉTABLISSEMENT – UNITÉ - SERVICE	DURÉE	
		DU	AU

ÉTAT DES SERVICES				
CORPS - CATEGORIES	POSITIONS	DURÉE		ANCIENNETÉ TOTALE
		DU	AU	
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## ANNEXE CTA2

### PARCOURS PROFESSIONNEL ET RAPPORT D'ACTIVITE

**L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme.**

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est à dire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours a permis de capitaliser).

Dates	Affectations	Fonctions occupées	Mission(s)

### Rapport d'activité et motivations :

Signature de l'agent :

Fait à,

le :

Signature du Chef d'établissement ou du Recteur :

Date :

## ANNEXE CTA2 RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Appréciation générale :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du Chef d'établissement ou du Recteur :

Date :